



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

ETAIENT PRESENTS :

Le maire : Ludovic LOREAU

Les adjoints : Alain CORDIER, Evelyne ESCRIVA, Pascal GAGNOLET, Gaëlle GOY, Frédéric LEMARIÉ, Djamila ZEBBOUDJ

Les conseillers municipaux : Gilles DALMAIS, Sébastien DELDON, Aurélie DESPLANCHE, Chantal GAUTIER, Monique LACROIX, Claude LEFEVER, Michel LIVENAIS, Pascal MIDONNET, Bertrand MOLINIER, Valérie OCTRUE, Fabrice PIOLA, Valérie SIDO.

Absents : Béatrice COSTA, Fabienne CURIAL, Karine PRUD'HOMME-LACLAU, Isabelle ROUVEURE

Pouvoir : Béatrice COSTA à Aurélie DESPLANCHE, Karine PRUD'HOMME-LACLAU à Gaëlle GOY.

1) PRESENTATION DES COMPTEURS « COMMUNICANTS » PAR M. RIPOL de GRDF :

M. RIPOL explique que l'antenne qui devrait être posée sur le toit de la salle polyvalente n'émet pas d'ondes mais reçoit les données émises par les compteurs communicants des particuliers. Cette émission est inférieure à 1 Watt.

2) PRESENTATION DE LA Maison d'Enfants à Caractère Social par la Directrice Mme GHELHO Emilia :

Cette maison reçoit des enfants victimes de carences affectives ou victimes de mauvais traitements. 95 % des enfants sont encore sous l'autorité parentale de leurs propres parents. En plus des enfants accueillis dans cette structure pendant plusieurs mois (30 places à ST ANDRE), il y aura également un accueil de jour (10 places).

Enfin un nouveau programme sera instauré : le placement à domicile (dispositif SAFRen). L'établissement de St André « LES PLANETES » emploiera 48 salariés. L'ouverture est prévue pour la rentrée 2022. Une salle de 80 m² pourra être mise à disposition de la commune. Le montant des travaux de construction s'élève pour le Département de l'Ain à 4 000 000 € HT.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

• APPEL DES PRESENTS :

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Les 19 conseillers municipaux présents signent la feuille d'émargement.

- **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du CGCT, à l'élection d'un (e) secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Sébastien DELDON se porte volontaire pour être secrétaire de séance. M. DELDON ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le PV de la réunion du 30 novembre 2020. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

- **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER :**

Monsieur le Maire informe les conseillers sur les DIA enregistrées. Celles-ci ne suscitent aucune question.

- **DECISIONS DU MAIRE :**

Signature d'une convention avec le CAUE pour l'accompagnement sur l'aménagement des modes doux à l'intérieur du village.

- **COMPTEURS COMMUNICANTS :**

La délibération pour l'installation de l'antenne sur le toit de la salle polyvalente est acceptée **à 20 voix pour et une abstention** (Mme Monique LACROIX).

- **DENOMINATION D'UNE VOIE EN ZI :**

Monsieur le Maire suggère la dénomination suivante : Rue de la Botasse. La dénomination **est adoptée à l'unanimité**.

- **REGLEMENT DU MARCHÉ FORAIN HEBDOMADAIRE :**

L'arrêté municipal a été modifié suite aux travaux de la commission « marché » comprenant les délégués des forains. Le Conseil municipal n'a pas de remarque à faire.

- **APPROBATION DU RAPPORT SEMCODA pour la gestion de l'exercice 2019 :**

Monsieur le Maire fait le résumé du résultat 2019 qui est meilleur que pour l'année 2018 en rappelant les axes d'amélioration qui ont permis d'atteindre ce niveau de résultat. **Le rapport est approuvé à l'unanimité**.

- **CONVENTIONS AVEC LE POLE ENFANCE JEUNESSE (PEJ) :**

- **Convention entre le PEJ, la commune de St André de Corcy et la commune de Monthieux :**
Monsieur le Maire explique que jusqu'à présent la commune de St André recevait 10 €/jour/ enfant de la commune de Monthieux.

Avec cette nouvelle convention, la commune de St André recevra 5 €/jour/enfant et le PEJ recevra 5 €/jour/enfant de la part de la commune de Monthieux.

Mme Evelyne ESCRIVA et Aurélie DESPLANCHE ne pouvant pas voter en raison de leur présence au Conseil d'Administration du PEJ, le Conseil municipal **adopte à 19 voix pour et 2 abstentions** cette convention.

➤ **Convention entre le PEJ et la commune de ST ANDRE DE CORCY :**

Cette nouvelle convention intervient dans le cadre de l'évolution de la structure et de son projet social. Celui-ci s'inscrit dans la politique de la commune de Saint André de Corcy en matière d'Enfance et Jeunesse au titre des compétences communales, et en matière d'animation globale en tant que soutien et relais de la compétence Action Sociale de la Communauté de Communes de la Dombes. Il aura pour objectifs de traiter les thèmes suivants :

- ✓ Temps d'animations socio-culturelles de proximité pour tous, notamment temps périscolaires et extrascolaires des enfants et des jeunes
- ✓ Actions de prévention, d'entraide et de solidarité
- ✓ Accompagnement social des familles et des habitants
- ✓ Facilitateur de projets citoyens sur le territoire
- ✓ Pôle ressource pour les partenaires associatifs et éducatifs
- ✓ Lutte contre l'isolement social et favorisant les échanges intergénérationnels.

Et ce, au travers de la mise en œuvre d'un Espace de Vie Sociale.

Cette convention est prévue pour 2 ans (jusqu'au 31/12/2022). Son budget prévisionnel annuel est de 724 000 €.

Le montant de la subvention communale attendu est de 84 500 € soit :

- ✓ 15 000 € de fonctionnement pour l'animation globale
- ✓ 11 500 € pour le CDL 3 €/jour et par enfant
- ✓ 48 000 € pour la cantine 1.40 €/repas
- ✓ 10 000 € pour l'accueil jeunes

Le 1^{er} versement de la subvention (72 %) devra intervenir avant le 15 février de l'année. Le solde sera versé en fin d'année suivant les justificatifs de présences.

Mme Evelyne ESCRIVA et Aurélie DESPLANCHE ne pouvant pas voter en raison de leur présence au Conseil d'Administration du PEJ, le Conseil Municipal adopte cette **convention avec 19 voix pour et 2 abstentions.**

FINANCES

• **SUBVENTION POUR LE TELETHON :**

Une subvention au Téléthon est proposée 240 €, ce montant est accepté à l'unanimité.

• **SUBVENTION POUR POLE ENFANCE JEUNESSE :**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'association a besoin d'une avance pour gérer sa trésorerie. Comme évoqué lors du point précédent, une subvention de 60 840 € est donc proposée aux Conseillers municipaux.

Mme Evelyne ESCRIVA et Aurélie DESPLANCHE ne pouvant pas voter en raison de leur présence au Conseil d'Administration du PEJ, le Conseil Municipal accepte ce montant avec 19 voix pour et 2 abstentions.

• **AVENANT EGTP :**

Un complément de travaux d'un montant de 14 820.81 € HT a été demandé par la Mairie pour le raccordement de l'espace FAVROT au réseau séparatif. **Cet avenant est accepté à l'unanimité.**

INFORMATIONS DIVERSES

- **POINTS SUR LES COMMISSIONS :**

- ✓ Pascal GAGNOLET :

Des travaux pour la fibre vont commencer d'ici 3 semaines pour le raccordement des armoires actuellement mises en œuvre. Ceux-ci vont impacter la circulation.

Pour les hameaux hors agglomération, la pose des câbles se fera sur les poteaux existants (en aérien). Pour le lotissement les Echanaux, les travaux doivent être payés sur le budget de fonctionnement.

- ✓ Gaëlle GOY :

Au sujet des colis de Noël distribués par le CCAS : Il est rappelé que les colis ont été achetés à Villars les Dombes comme le faisait la municipalité précédente. On peut donc considérer qu'il s'agit de produits locaux. Plus de 300 colis ont été distribués, les aînés sont donc bien une priorité pour l'actuelle municipalité. Les commerçants locaux ont par ailleurs fourni les colis des porteurs de repas.

Gaëlle GOY remercie les membres du CCAS, le personnel municipal et les conseillers municipaux pour leur aide lors des permanences de la distribution des colis des aînés.

Afin de trouver des bénévoles pour le portage de repas, un appel a été lancé sur le site de la réserve civique : « jeveuxaider.fr. ».

Les assistantes sociales ont déménagé à l'Espace 4 saisons depuis début janvier 2021. Concernant les permanences CLIC et MSAP, nous projetons qu'elles intègrent elles aussi l'Espace 4 Saisons. La date reste à définir.

Enfin, un onglet CCAS sera disponible sur le site de la Mairie, l'adresse mail est la suivante :

ccas@mairie-saint-andre-de-corcy.fr

- ✓ Djamila ZEBBOUDJ :

Le bulletin municipal a été distribué ce week-end.

Jeudi 21 janvier 2021 a eu lieu l'élection du Conseil Municipal Jeunes. Il se compose de 5 filles et 5 garçons. Ils se sont exprimés et prennent leurs fonctions avec un accompagnement des anciens pendant un an. Leurs projets concernent l'environnement, le sport et les loisirs.

Une entreprise privée a démarché les commerçants de la commune pour établir le plan du village.

- ✓ Evelyne ESCRIVA :

L'Espace de Vie Sociale va porter des actions d'animation globale du territoire. Ce projet de déploiement va être expliqué aux communes voisines.

Les écoles de ST ANDRE DE CORCY ont été retenues pour le label « Ecoles numériques ». Ce label permettra l'achat de matériel informatique neuf subventionné par l'Etat à hauteur de 50 %. Il s'agit de matériel utilisé par les enseignants qui pourra faciliter le partage des données entre les écoles et la cantine.

Le dispositif « Petites villes de demain » va permettre d'évaluer le besoin d'ingénierie et le financement pour les projets sur le Groupe scolaire. Le CAUE aura également un rôle de conseil pour ce projet.

- ✓ Frédéric LEMARIE :

Voirie : Le chemin d'accès à l'espace FAVROT ne sera pas refait tout de suite car d'autres travaux sont à venir. Un cheminement doux va être réalisé à partir du plateau surélevé de la Rte de Neuville. L'ensemble sera pris en charge par la SNCF.

Le plan neige a été activé et a bien fonctionné dernièrement.

En réponse à M. Michel LIVENAIS, un arrêté avait bien été pris par l'ancienne municipalité pour la zone bleue devant le pôle santé.

La convention pour le domaine de Vernange va être renouvelée entre les communes de ST ANDRE, MONTHIEUX, CIVRIEUX et la Fondation Vérots.

Classification des chemins agricoles : un recensement des chemins va être fait.

Des actions coordonnées sont prévues pour se relier à Monthieux. Un tracé des modes doux sera présenté au CAUE.

Assainissement : L'entreprise MONTMASSON travaille sur le dimensionnement de la STEP. La commission URBANISME sera réunie prochainement pour valider la prise en compte de l'évolution de la population. L'épandage des boues aérien d'ici 4 ans sera interdit. Par ailleurs, certaines filières agricoles n'acceptent plus les récoltes réalisées sur des terrains avec boues. De ce fait, les agriculteurs demandent une revalorisation importante à la commune pour continuer à épandre les boues de la STEP sur leurs terres.

Biodiversité : une campagne est mise en place pour la protection des amphibiens, sur le chemin de l'hôpital du 31 janvier au 31 mars 2021.

Enfin, concernant la gestion des déchets il faudra surveiller les dépôts sauvages qui se multiplient.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

Valérie OCTRUE demande quand aura lieu la prochaine commission associations et informe qu'elle a eu un retour négatif sur les soupes pour les colis des anciens ;

Claude LEFEVER :

Normalement la Communauté de Communes de la Dombes devait établir une facture fictive pour évaluer le montant de la Redevance Incitative. Cela n'a pas été fait. Monsieur le Maire répond qu'un flyer d'informations va être distribué aux habitants avec une 1^{er} facture fictive correspondant à la fin de l'année 2020.

Il pense en tant que contribuable que les travaux devant la mairie faits par la nouvelle municipalité sont du gaspillage.

Monsieur le Maire répond que les dépenses engagées ne s'élèvent qu'à environ 3 000 €. Cette modification du parvis de la Mairie était prévue dans le programme électoral.

Fin de la réunion à 23 h.

Le Maire,

Ludovic LOREAU